

Gestion intégrée des frontières

Agents de liaison des compagnies aériennes

Au printemps dernier, l'Administration fédérale des douanes (AFD) a signé une convention avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Celle-ci porte sur l'engagement de conseillers en documents, également dénommés agents de liaison des compagnies aériennes ou ALO (Airline Liaison Officers), aux aéroports internationaux à l'étranger.



al. La convention relative aux ALO, qui est entrée en vigueur le 7 mai 2012, vise à empêcher la migration illégale en Suisse grâce à une intervention préalable dans les pays d'origine ou de transit. Elle contribue ainsi à mettre en œuvre la stratégie de gestion intégrée des frontières (Integrated Border Management, IBM). Cette convention repose sur l'évaluation de la situation migratoire effectuée par l'ODM.

Engagements hors de l'espace Schengen

Les ALO sont recrutés dans les rangs du Corps des gardes-frontière et engagés en des lieux d'envol situés hors de l'espace Schengen. Leur tâche principale consiste à conseiller et assister les compagnies de navigation aérienne lors du contrôle des documents. Les ALO doivent en outre reconnaître des documents falsifiés, identifier des personnes et établir des profils de risques. Sur leur lieu d'engagement, les ALO

n'interviennent qu'en leur qualité de conseillers et n'exercent pas de fonctions relevant de la puissance publique. Ils forment les collaborateurs des compagnies de navigation aérienne, des services d'assistance en escale et des autorités de contrôle étrangères. Enfin, ils conseillent les représentations suisses à l'étranger.

Les ALO doivent en outre reconnaître des documents falsifiés, identifier des personnes et établir des profils de risques.

Avantages des ALO

Un des avantages des ALO réside dans le fait qu'ils interviennent dans des aéroports à l'étranger, là où le flux des personnes est canalisé, et peuvent ainsi empêcher les entrées illégales en Suisse bien avant que les immigrants ne posent un pied sur le sol helvétique. Ces contrôles anticipés épargnent des recherches laborieuses à la douane et aux autres autorités en Suisse. De plus, les profils de risques que les ALO établissent sur la base des expériences qu'ils recueillent permettent d'adapter les contrôles en conséquence. Dans ce contexte de mondialisation, la Suisse se doit de porter son regard au-delà de ses frontières. Tel est déjà le cas avec les engagements de gardes-frontière suisses pour FRONTEX, l'agence pour la protection des frontières extérieures de l'UE.

Gestion intégrée des frontières (Integrated Border Management, IBM)

En 2002, la Commission européenne a proposé de mettre en œuvre, dans le cadre de la protection des frontières extérieures, une politique commune visant à maintenir la sûreté intérieure de l'espace Schengen. Parallèlement à la lutte contre la migration irrégulière, il convient également de tenir compte de considérations relatives à la criminalité, au terrorisme, à la traite d'êtres humains, aux infractions contre les enfants, à la vente d'armes, à la corruption active et passive et à la fraude.

Une synergie au sein et entre les Etats membres permettra d'assurer une protection plus efficace et plus homogène des frontières. Il s'agira de respecter les particularités relevant de la puissance publique des Etats membres. Selon le Parlement européen, FRONTEX contribue largement au développement progressif de la partie opérationnelle du système européen commun de gestion intégrée des frontières.